

*Dr. J. Seguel*

# NOTRE COURRIER

JOURNAL D'ASSURANCE

Publié à Québec, 133. rue St-Pierre.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1903 No. 4

## Aux Cultivateurs

(Les batons dans les roues.)

**S**I la chose était moins sérieuse, nous pourrions rire à notre aise des préjugés qu'on rencontre quelquefois dans les campagnes lorsqu'il s'agit d'assurance sur la vie.

Je me permets de vous parler franchement, sans cela, je n'oserais guère vous répéter les objections suivantes :

L'ASSURANCE SUR LA VIE FAIT-ELLE MOURIR ?

Je vous répondrai seulement : le bien que vous achetez fait-il mourir ? Non, n'est-ce pas ; dire le contraire serait une absurdité.

L'ASSURANCE SUR LA VIE EMPECHE-T-ELLE DE MOURIR ?

Non, certes ; nous savons tous que, tôt ou tard, il faut payer notre dette à la nature et faire place à ceux qui viennent après nous.

L'assurance sur la vie peut cependant, en certains cas, contribuer à notre guérison.

Demandez à votre médecin quel est celui qu'il est plus facile de guérir : d'un malade qui a l'esprit tranquille ou de celui dont le moral est troublé.

Il vous répondra que la tranquillité d'esprit chez un malade est

une chance sérieuse de guérison. Presque toujours les complications proviennent de nos inquiétudes et de nos souffrances morales. Degagés des préoccupations de l'esprit, nous guérissons plus facilement, parce que les remèdes, agissent plus sûrement sur nous.

Je dirai que : *L'assurance sur la vie nous fait encore vivre après la mort.*

Quelle que soit l'incrédulité qui accueillera cette assertion suffit d'une seule raison pour en démontrer la vérité.

En effet, l'homme n'est pas seulement un sujet d'affection pour ses siens, mais encore un capital à intérêt. Son travail apporte le argent au ménage, et, si nous en déduisons les frais d'entretien et de nourriture, il restera encore quelques cent piastres qui contribueront à constituer avec le temps un petit patrimoine.

Le travailleur meurt-il sans être assuré sur la vie, le revenu que ses bras apportaient à la maison est perdu, il ne reste plus rien pour subvenir aux besoins de la famille. Au contraire, si ce travailleur a souscrit une assurance de cinq mille piastres par exemple, payée à son décès, il laisse après lui une rente perpétuelle de deux à trois cent piastres qui vient réparer chaque année la perte du travail qu'il aurait pu faire vivant.

Je dis donc que l'homme assuré sur la vie ne meurt pas tout entier, puisque les fruits de son travail lui survivent.

**NOUS NOUS ASSURERONS QUAND NOUS SERONS MALADES ?**

Croyez-vous que cela soit possible, et ne faudrait-il pas être privé de raison pour concevoir une pareille espérance ? Si votre maison est en feu, pensez-vous qu'à ce moment un agent d'assurance vienne l'assurer contre l'incendie ?

**L'ASSURANCE SUR LA VIE EST BONNE POUR LES GENS RICHES**

L'assurance sur la vie est bonne pour tout le monde, mais nécessaire surtout à ceux dont la famille attend tout de leur travail.

L'homme riche peut s'assurer pour laisser son héritage liquide.

sur qu'une somme d'argent, arrivant exactement à sa mort, permette à ses enfants de payer les droits de succession, les actes de liquidation et les divers frais de dernière maladie ou de décès, sans qu'ils soient obligés d'emprunter, de gréver, et déplacer ou d'entamer le patrimoine qu'ils ont à recueillir.

Mais pour le travailleur, l'assurance est une nécessité, parce qu'elle est la sauvegarde de l'avenir, la réparation du travail qu'il ne peut plus faire, parce qu'enfin c'est le patrimoine même de sa famille.

#### POUR S'ASSURER IL FAUT BEAUCOUP D'ARGENT.

Non, pas du tout, l'assurance est plutôt faite pour les petites bourses que pour les grosses ; si vous ne pouvez payer que trente piastres de prime chaque année, vous assurez encore mille ou douze cents piastres à votre famille, suivant l'âge que vous avez au moment du contrat.

#### MAIS SI JE NE PUIS CONTINUER A PAYER MA PRIME MON ARGENT SERA PERDU ?

Détrompez-vous, si vous avez acquitté au moins trois primes, votre assurance sera réduite en proportion des primes que vous aurez payées. La Compagnie vous prêtera au besoin l'argent nécessaire pour une prime, elle pourra même vous en prêter pour un autre usage ; enfin, elle rachètera aussi votre police au comptant.

Vous voyez bien que toutes vos objections tombent d'elles-mêmes et qu'elles sont tout simplement des *batons dans les roues*.

#### DEVREZ-VOUS PLACER EN ASSURANCE SUR LA VIE TOUT CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DE COTÉ ?

Non. Vous devez faire deux parts de vos économies : l'une sera mise en réserve pour l'exploitation de votre ferme, l'achat de champs, de maisons, ou bien pour placer à intérêts ; l'autre sera la prime d'assurance qui viendra consolider votre épargne, et réaliser vos espérances de bien-être pour votre famille.

J. T. LACHANCE.

# LES RENTES VIAGERES.

**L**ES rentes viagères ont pris, depuis quelques années, un développement considérable qu'explique la réduction de l'intérêt de l'argent.

Au moyen de la rente viagère, un vieillard peut assurer son indépendance pour le reste de ses jours.—Deux époux sans enfants peuvent améliorer leur situation présente et avoir la certitude que le décès de l'un d'eux ne diminuera pas les ressources de l'autre. Un industriel, un commerçant, un simple particulier peut, grâce à un sacrifice une fois consenti, fournir à un ancien serviteur les moyens d'existence qui lui font défaut à l'âge où il n'a pas la force de travailler.

Les rentes viagères peuvent être servies par des particuliers, mais en général ce sont des sociétés qui en sont chargées ; et, en ce qui concerne la France, il y a tout intérêt à s'adresser à elles ; c'est ce qu'un auteur français, Ed. About a fait toucher du doigt dans un magnifique exposé de la théorie des rentes viagères : « Le jour même, a-t-il écrit, où le particulier encaisse le capital de son rentier, il se promet de ne servir longtemps la pension convenue. Un Volsque ou un Samnien n'a jamais été l'ennemi d'un Romain comme un rentier solide n'a jamais été l'ennemi du pauvre diable qui lui paye ses rentes. Remplacez le pauvre diable avide et nécessaire par une société de cent capitalistes ; aussitôt tout change de face ; chacun des associés gagnera peu à la mort du vieillard. Enfin, et c'est le point capital, ils ne spéculent pas sur tel individu ou tel particulier ; ils opèrent sur des masses ; tous leurs calculs sont fondés sur une moyenne étudiée, ou comme contrôlée par l'expérience. »

La plupart des compagnies d'assurances sur la vie servent

rentes v  
offrent  
occupe  
effet, il  
guies d'a  
sente un  
MANUF

L'assu

**N**OUS  
pas  
Une  
peut être  
Dans  
vingt ans,  
du Pacifiq  
habitants  
mentés qu  
choses app  
se fier à c  
tapéfait.  
Et le  
courriez co  
ances de c

rentes viagères, mais les capitaux vont de préférence à celles qui offrent les plus solides garanties.--Or la MANUFACTURERS LIFE occupe parmi les sociétés d'assurances une situation hors pair ; en effet, il ressort des comptes-rendus publiés par les diverses Compagnies d'assurances sur la vie qu'aucune de ces compagnies ne présente un excédent de garanties aussi considérable que celui de la MANUFACTURERS LIFE.

Demandez les taux à, J. T. LACHANCE, Gérant.

133, rue St-Pierre, Québec.



## L'assurance sur la vie, est-ce une chose nouvelle ?

**N**OUS trouvons toujours nouveau ce que nous ne connaissons pas encore.

Une chose passée à l'état d'habitude dans une partie du pays peut être une nouveauté pour une autre contrée.

Dans le Nord-Ouest, l'étonnement était complet, il y a à peine vingt ans, lorsque les travaux de construction de notre chemin de fer du Pacifique furent commencés : c'était une curiosité. Bien des habitants hochèrent la tête, il y eut même des esprits fort expérimentés qui considérèrent les locomotives, les wagons, comme des choses appartenant à un autre monde ; bien des vieilles gens n'osèrent se fier à ces voitures d'un autre genre, dont la marche rapide les stupéfiait.

Et le téléphone ! qui vous eût dit il y a vingt ans, que vous pourriez converser avec votre enfant, ou pour vos affaires, à des distances de centaines de milles ?

Toutes ces choses étaient donc nouvelles ! Non : il y a longtemps qu'avant nous, d'autres contrées, d'autres provinces les pratiquaient.

Il en est ainsi des assurances sur la vie. En Angleterre le peuple savait bien des choses avant nous, les adoptaient, les pratiquaient. Ce peuple s'assure sur la vie depuis longtemps. Nul cultivateur de ce pays n'est maintenant étranger à ce mode de sécurité.

Voulez-vous savoir quelles sont les sommes assurées, aux Etats-Unis, par exemple, qui comptent une population de soixante et sept millions d'habitants.

Et bien ! plus de trois millions et demie de personnes sont garanti ainsi l'avenir de leurs familles, et le total de ces garanties s'élève pas à moins de huit milliards. Les Anglais ont souscrit des polices d'assurances sur la vie pour au delà de quatre milliards.

Nous, Canadiens, avons-nous la même prévoyance, le même souci de la sécurité, oserais-je le dire, le même amour de la famille ?

En 1875, nous comptions à peine quarante-cinq mille personnes assurées sur la vie pour une somme de \$85,000,000.

Au 31 décembre 1902, nous avons fait beaucoup de progrès et le chiffre des assurances souscrites n'est pas moins que \$508,812,300.

L'assurance sur la vie n'est donc pas une chose nouvelle, c'est une expérience à faire...c'est une institution déjà ancienne. En nous assurant, nous savons que plus de trois cent mille personnes au Canada nous ont précédés dans cette voie de sécurité.

F. X. DROUIN, C. R.  
Hon. L. P. PELLETIER, C. R.  
*Ex-Procureur Général de la  
Province de Québec.*  
ELZ. BAILLARGEON, L.L.L.

Téléphone  
P. O. B.

**Drouin, Pelletier & Baillargeon**  
AVOCATS,  
125, RUE SAINT-PIERRE, QUÉBEC,

## Notre devise pour 1903.

Une moyenne de \$ 600,000 par mois, et pas moins de \$ 550,000 dans le mois le moins actif.

Nous venons de terminer le troisième trimestre de 1903, et nous sommes heureux de pouvoir vous apprendre que le nombre des nouvelles polices que nous avons prises pendant les neuf premiers mois de 1903 excède d'un million de piastres celui de l'année dernière pendant le même temps. On peut d'ailleurs en juger soi-même par comparaison :

Nouvelles affaires prises les neuf premiers mois de 1902.....\$4,957,298

Nouvelles affaires prises les neuf premiers mois de 1903. ....\$5,959,711

Les nouvelles polices prises pendant le mois de septembre de 1903 représentent une valeur de \$578,528 contre \$510,283, valeur des polices prises dans le mois correspondant en 1902 ; c'est donc une augmentation de \$67,246.

L'augmentation totale pendant les neuf premiers mois de l'année a été de \$1,002,413. Cette augmentation fait hautement honneur à nos agents.

C'est un résultat excessivement satisfaisant pour la Manufacturers Life Insurance Co., et il devrait être d'un grand aide pour nos agents, le reste de l'année, parcequ'enfin, comme le dit le vieil adage : Rien ne réussit comme le succès.

Le mois d'octobre de 1902 a été un bon mois d'affaires ; et si on veut lui tenir tête cette année, il va falloir redoubler d'efforts.

Nous savons d'expérience que le dernier trimestre de l'année est généralement le plus productif, celui qui donne les meilleurs résultats dans l'assurance sur la vie.

Espérons que ce trimestre-ci ne dérogera pas. Alors le résultat de nos opérations de l'année sera le meilleur depuis la fondation de notre excellente et populaire compagnie d'assurances,

## L'assurance à dotation.

Une police d'assurance à dotation de vingt ans est un contrat d'assurance de, disons, \$1,000 en cas de mort dans les vingt ans, pour le paiement de la somme assurée au bout des vingt ans si l'assuré survit. La prime annuelle pour une dotation au montant de \$1000,00, avec profits, à l'âge de 30 ans est de \$49.40.

Maintenant au lieu de payer \$49.40 pour une assurance à dotation, supposons qu'un individu quelconque se serve du même montant d'argent comme suit:—En premier lieu, il peut se dire que comme il paye près de \$50.00 par année pour une assurance à Dotation, l'assurance consiste pratiquement en une assurance partant de \$9.50 pour la première année, puis diminuant de la somme de \$40.00 par année, chaque année.

Bien que pour des raisons d'actuaire, une compagnie pourrait difficilement émettre une police de cette nature, cependant la prime d'une police semblable serait d'environ \$9.00 par année. Il resterait alors une balance de \$40.40 par année qui placée à intérêt composé au taux de 3% par année dans une caisse d'économies, formerait à la fin des vingt ans une somme de \$1,118.

Maintenant comparons les avantages que l'individu qui achète une assurance à dotation dans une bonne compagnie peut avoir sur celui qui se repose sur une caisse d'économies et une police d'assurance à bon marché.

Si le porteur de la police meurt durant les vingt ans, ses héritiers dans chaque cas touchent une somme de \$1,000. Supposons cependant qu'il survive ou qu'il vive même à l'expiration du terme de la dotation, c'est-à-dire au bout de vingt ans; s'il a choisi une bonne compagnie d'assurance, les profits qui seront alors

joutés à  
ateur,  
e sa po  
aisse d  
omme d  
es prim  
ar cons  
intérêts

Il es  
ans l'ar  
etuellem  
e \$1,000  
ni exist  
une ass  
de l'assu

Quel  
placement  
atisfaisa  
est que  
police d'a  
NSURA

Grande

Br

9-83, Ru

7616

ajoutés à la police seront, d'après un estimé raisonnable, très conservateur, d'au moins \$300, ce qui élèvera la valeur totale au comptant de sa police à \$1,300, contre la somme de \$1,118 que la Banque ou la Caisse d'économies pourrait avoir alors à son crédit. De plus cette somme de \$1,300 est presque  $4\frac{1}{2}\%$  d'intérêt composé sur la partie de ces primes conservée comme placement ; or ces intérêts se trouvent par conséquent presque le double de ce qui lui aurait été alloué en intérêts par une banque ou une caisse d'économies quelconque.

Il est bon de remarquer que la valeur de l'assurance contenue dans l'argument qui précède est basée sur l'assurance dont on jouit actuellement d'année en année, et non pas sur le montant nominal de \$1,000. Cet argument ne contient pas par conséquent la fausseté qui existe dans un argument de même nature, basé sur la valeur d'une assurance temporaire de \$1,000 et où on oublie de reconnaître que l'assurance actuelle diminue annuellement.

Quelques-uns des avantages de l'assurance à dotation comme un placement sûr et profitable viennent d'être exposés d'une manière satisfaisante et convaincante, il n'y a plus qu'une chose à ajouter, c'est que pour jouir des meilleurs résultats, il n'y a qu'à choisir une police d'assurance à dotation dans la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY.

## POELE L'ETOILE

Grande Réduction sur notre Célèbre POELE L'ETOILE

Breveté 10 Mars 1894. Médaille à l'Exposition Provinciale de 1894.

### GEO. BROUSSEAU

— MANUFACTURIER —

83, Rue St-Paul,

Basse-Ville, QUE BEC

Téléphone 706.

Spécialité : ESTAMPES faites sur cuivre.

## TEMOIGNAGES.

---

FOLEY & Co.,  
MERCHANT TAILORS & OUTFITTERS,  
English Scotch & Canadian Tweeds,  
18 Mountain Hill, Quebec.

Quebec, 21th Sept., 1903

J. T. LACHANCE, Esq.,  
Chief Agent for Eastern Quebec,  
«Manufacturers Life Ins. Co.,  
133 St. Peter Street, Quebec.

Dear Sir,

I am to-day in receipt of the Cash Settlement of the 10 y  
Endowment Policy I took out in the Manufacturers Life Insur  
Company. I am pleased to say that as an investment it as yiel  
me over 3% compound interest in addition to life Insuranc  
afforded.

I might say that I have great confidence in the stability  
progress of your Company and wish you every success.

Very truly yours,

MARTIN FOLEY

Talotaire

DELAGE & DELAGE  
NOTAIRES  
No 54 Rue du Pont, St-Roch.

Québec, 5 septembre, 1903.

Monsieur J. T. LACHANCE, Ecr  
Agent en Chef de la  
Manufacturers' Life Insurance Co.  
133, rue St-Pierre, Québec.

Re police 13198, J. V. Plamondon,  
Charlesbourg.

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi de vous féliciter bien sincèrement pour l'habilité  
que vous avez déployée dans le règlement de la réclamation de \$2000  
que Mme Vve J. V. Plamondon, de St-Pierre de Charlesbourg, avait  
contre votre Compagnie aux termes de la police ci-dessus, et de la  
promptitude avec laquelle vous l'avez payée.

Les papiers concernant cette réclamation vous ont été mis  
entre les mains, vendredi, le 28 août dernier, et le chèque de votre  
Compagnie porte la date du 1er septembre.

Il est certainement difficile sinon impossible de payer une récla-  
mation plus promptement.

J'ai l'honneur d'être, mon cher Monsieur,

Votre très obligé,

CYRILLE F. DELAGE.

Totaire de la succession J. V. Plamondon.

Québec, 25 juillet 1903.

J. T. LACHANCE Ecr.,  
Gérant de la  
« Manufacturers Life Ins. Co., »  
Québec.

Monsieur,

Merci beaucoup pour le chèque de votre Compagnie en paiement des profits accumulés durant les quinze dernières années, d'après le mode Tontine, sur une police de vie entière que je possède dans votre Compagnie. Ces profits représentent un intérêt composé de plus de 3% sur mes primes payées.

Laissez moi vous dire que je suis enchanté du résultat de mes profits, et je vous laisse libre de donner à cette lettre la publicité que vous jugerez à propos de lui donner.

Agréez, mon cher Monsieur, mes salutations les plus expressées.

J. E. BLONDEAU, N. P.  
Hedleyville

E. L. Fiset, L.L.B.

J. E. CHAPLEAU, L.L.B.

**FISSET & CHAPLEAU**  
AVOCATS

119, rue St-Pierre,

Québec

**A. FAUCHER**

Liquidateur et Administrateur de Successions.  
Commissaire Cour Supérieure.

Accountant and Liquidator of Estates  
Commissioner Superior Court.

119, RUE ST-PIERRE,

QUEBEC

Téléphone 1090.

## Errata.

Le deuxième paragraphe de l'article intitulé : "LES COMPAGNIES D'ASSURANCES CANADIENNES vs LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ETRANGERES" parut dans notre dernier numéro, doit se lire comme suit :

Depuis 1875, les Canadiens ont payé à des compagnies d'assurances américaines seulement, l'énorme somme de \$72,000,000.00 en primes, sur assurances s'élevant au chiffre de \$160,000,000.00; le montant de primes payées l'année dernière, par les canadiens à des compagnies d'assurances américaines a été de \$ 5,550,000.00 L'argent ainsi payé est placé dans des entreprises qui ne profitent aucunement au Dominion; et bon nombre de ces entreprises maintenant font concurrence à nos propres industries.

## Agents Demandés.

La "MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY" désire s'assurer les services de bons agents sollicitateurs pour la ville et la campagne. Il n'est pas absolument nécessaire d'avoir de l'expérience, mais on doit posséder de bons certificats d'honnêteté, de sobriété et de capacité en affaires.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

J. T. LACHANCE.

Gérant Partie Est,  
Prov. de Québec.

133 rue St-Pierre.

## La Manufacturers Assurance — Vie

Siège Social :—Toronto Ont.

—o—

Bureau d'administration pour la partie Est de la Province de Québec  
133, rue St-Pierre, Québec.

*Administrateurs :—*

HON. L. P. PELLETIER,  
ex-Procureur Général de la Prov. de Québec.

HON. V. W. LARUE,  
Président de la Société de Construction Permanente  
de Québec, Conseiller Législatif, Québec ;

M<sup>TRE</sup> L. P. SIROIS, N. P.  
Professeur de Droit Constitutionnel et Administratif  
à l'Université Laval, Québec ;

M<sup>TRE</sup> CYPRIEN LABRÈQUE, N. P.  
Directeur de la Caisse d'Economie, Québec ;

C. H. CARRIER,  
de Carrier, Lainé & Cie, Fondateurs, Lévis.

—

L'Agent de la "Manufacturers" peut offrir une très grande variété de polices sur la Vie et de Placement soit avec ou sans profits.

Il a un Contrat des plus avantageux avec commission sur les renouvellements. La Compagnie a encore besoin de bons Agents.

S'adresser à

J. T. LACHANCE,  
Agent en Chef.

Manufacturers Life Ins. Co.  
133, rue St-Pierre  
Québec.

# Z. PAQUET

**MACASIN A DEPARTEMENTS**

Arrivages Quotidiens de hautes nouveautés pour Costumes Tailleurs,  
Manteaux, Collettertes, Jupes de Robes,  
Tours de Cou, Fichu pour Dames, Etc.

**TWEEDS ANGLAIS et ECOSSAIS, SERGES**

de haute valeur pour MESSIEURS

**Une Visite au Département de Meubles.**

Toute commande par la malle  
exécutée avec promptitude.

**Z. PAQUET**

TEL. 2394.

**Absolument les Meilleurs**



GINGER ALE  
SODA WATER  
CIDERINE  
LIMONADE  
BIERE DE GINGEMBRE

AGENTS ET EMBOUTEILLEURS DE LA CELEBRE

**Eau Minérale "MAGI CALEDONIA"**

Médailles Premier Prix et Diplômes décernés pour excellence et qualité,

**M. TIMMONS & FILS**

90-92, Cote d'Abraham, QUEBEC.

## VIN DES CARMES

Incontestablement le seul Vin Tonique sérieux.

Formulé d'après le Codex Français qui est sous le contrôle du gouvernement de France.  
 Spécialement recommandé pour tous les cas de Convalescence, d'Anémie, de Débilité générale, de Faiblesse Musculaire, de Dyspepsie, etc. Fait disparaître les Pâles Couleurs en purifiant, nourrissant et enrichissant le sang. Excellent pour tous les âges. Indispensable aux personnes faibles des deux sexes. Donne Force, Vigueur, Santé.  
 Le seul et unique Vin Tonique dont les Médecins ont vu l'analyse.

... EN VENTE PARTOUT ...

Dépositaires-Généraux

**A. TOUSSAINT & CIE.**

— QUEBEC —

Delivered by PHONE NO. 1101  
 QUEBEC MESSENGER CO.  
 88 Saunt-au-Matelot.

Votre visite à Québec n'est pas complète si vous ne visitez pas les Salons de Fourrures de

## J. B. LALIBERTE

Manteaux en Seal, Manteaux en Mouton de Perse,  
 Manteaux Electric Seal,

Boas de toutes fourrures, Manchons de toutes fourrures

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CASQUES DE TOUTE LA VILLE

Casques en Vison, Casques en Seal, Casques Loutré Naturelle

Casques Loutré teinte et piquée, Robes de Musk Ox.

Capots de chat sauvage, notre spécialité, qualité supérieure, fini irréprochable.

Capots doublés en Rat Musqué, Ecureuil teint, Vison avec collet et revers en Moutons de Perse, Loutré naturelle du Labrador, etc., etc.

Traines Sauvages, Souliers mous de tout genre,  
 Gants et Mitaines, Kid, Buck, etc., etc.

~~~~~ J. B. LALIBERTE ~~~~~

— QUEBEC —